



**Bureau CITERES
Réunion du 28 janvier 2020**

Présents : M. Lamotte (COST), R. Carabelli (EMAM), A. Madoeuf (EMAM), J. Serrano (DATE), P. Husi (LAT), X. Rodier (LAT), N. Semmoud, J. Loullier (SG UMR)

Absence excusée : M.-P. Lefevre (COST), S. Greulich (DATE)

Ordre du jour

1. Échanges sur le mouvement social actuel et la position de CITERES
2. Répartition du budget 2020 et dispositions transitoires
3. Démarche de « mise à plat » pour la répartition du budget 2021
4. Renouvellement de la direction de COST et situation de l'équipe
5. Divers (demande d'aide COST, etc.)

1. ÉCHANGES SUR LE MOUVEMENT SOCIAL ACTUEL ET LA POSITION DE CITERES

Une assemblée générale CITERES se tiendra le 30 janvier.

A la demande de nombreux collègues, N. Semmoud fera un point sur la LPPR. L'objectif sera d'explicitier la loi, d'en comprendre les enjeux et de faire un point sur les actions à mener.

L'essentiel des échanges sur cette question :

N. Semmoud : Un mouvement est en cours de discussion entre les Directeurs d'Unités afin d'organiser une démission collective. N. Semmoud est favorable sous 3 conditions :

- Mouvement massif : Action qui doit être menée collectivement par tous les instituts.
- Moment stratégique: Définir à quel moment précis doit survenir ce mouvement.
- Sens de la démission : Expliciter ce que l'on entend par « Démission ». Allons-nous par exemple simplement bloquer les actes qui remontent aux instances, ne plus signer les autorisations de déplacements ? etc.

La revendication est de faire retirer la loi pour relancer les discussions.

Position des autres Directeurs d'Unités : Ils sont unanimes sur l'importance que cette action soit massive et collective. Cette action doit être menée lorsqu'il n'y a plus de dialogue possible.

En revanche, cela pose des soucis à d'autres laboratoires, certains sont par exemple en cours d'évaluation par l'HCERES et ce n'est donc pas le moment opportun pour eux.

N. Semmoud croit en la dimension symbolique d'une démission collective d'un point de vue médiatique, cela aurait une portée politique importante.

M. Lamotte et J. Serrano estiment qu'un mouvement symbolique n'aurait pas d'impact

X. Rodier a souligné qu'il est important de se renseigner sur la manière dont nos tutelles vont interpréter la démission (il ne s'agit pas d'une démission du poste). Faudra-t-il refaire une élection ? Par ailleurs, les instances ne risquent-elles pas de faire assurer l'intérim ? Dans le cas d'une démission de type administrative, les tutelles pourraient prendre le relais des signatures, ce qui ne ferait qu'alourdir les circuits et donc le travail des gestionnaires.

Ph. Husi : comment agiront les personnes qui souhaitent partir en mission alors qu'ils sont contre la démission ? Ils essayeront de trouver une solution peut-être directement auprès des instances de tutelle ce qui limitera la portée de la démission.

M. Lamotte a souligné qu'il est donc important qu'une éventuelle démission de N. Semmoud soit soutenue par l'ensemble de CITERES.

A Madoeuf a souligné que le mécontentement est partagé. La décision d'une démission est importante et il faudrait peut-être interroger CITERES de manière plus globale que le bureau. Il est également important de suivre un calendrier afin d'apprécier au mieux où en est le gouvernement dans l'avancement de cette LPPR.

N. Semmoud a indiqué qu'elle ne prendra aucune décision sans accord collectif au sein de CITERES. L'idée d'une décision en conseil d'unité élargi est retenue. Elle rappelle qu'elle ne suivra pas la décision d'une démission collective des DU si les 3 conditions ne sont pas réunies (Mouvement massif, moment stratégique et définition du contenu de la démission)

A ce jour, 40 laboratoires, essentiellement en SHS et Mathématiques sont favorables à ce mouvement.

2. Répartition du budget 2020 et dispositions transitoires

Comme annoncé lors du dernier Conseil d'Unité du 19 décembre 2019, une nouvelle discussion sur la répartition du budget va être engagée pour une mise en place en 2021.

La dotation CNRS pour 2020 est de 40 000€. La notification pour l'université n'est pas encore arrivée mais la dotation devrait être d'environ 80 000€.

Pour 2020, nous maintenons la clé de répartition actuelle, en revanche, les demandes supplémentaires émanant de COST seront étudiées avec attention (à condition que les crédits soient consommés).

3. Démarche de « mise à plat » pour la répartition du budget

Il est essentiel de régler la question de la répartition budgétaire pour les années à venir. N. Semmoud a proposé la mise en place d'un groupe de travail avec les responsables d'équipes ou leurs représentants pour travailler avec les équipes, afin de comprendre leurs choix dans l'usage de leur budget.

L'essentiel des échanges sur cette question :

A Madoeuf a proposé par exemple, d'appliquer un plancher de fonctionnement pour chaque équipe, puis de tempérer le reste en fonction des ETP (Emplois Temps Pleins).

M. Lamotte a souligné que cela risque de ne pas régler le problème. Quelle serait la somme plancher ? Comment déterminée le ratio ? Il a par ailleurs constaté que la plupart des équipes fonctionnent avec leurs financements internes (ANR, APR etc.)

P. Husi a rappelé que le LAT a participé au financement du contrat pour une gestionnaire qui est en charge des contrats de recherche d'autres équipes. Cela représente par exemple environ 2270€ en 2020. P. Husi demande à ce qu'on tienne compte de ça. Le LAT a fait le choix de donner la priorité aux doctorants. La prise en charge notamment des datations au carbone est très élevée (1500€ par analyse), indispensable pour leur thèse.

X. Rodier a proposé que le groupe de travail ait une discussion sur les priorités budgétaires de chaque équipe. Quelle organisation est mise en place afin de répondre à ces choix ?

M. Lamotte estime qu'il faut donner plus de visibilité sur les prises en charge des coûts des soutenances de thèses, de HDR et les salaires de gestionnaire.

R. Carabelli a indiqué qu'il est essentiel que la proposition émise par le groupe de travail soit valide dans le temps.

Après ces débats, N. Semmoud a proposé **la décision suivante** :

Le bureau a entendu la demande de COST, et met donc en place un groupe de travail composé de 4 personnes (responsables d'équipes). Ce groupe aura pour fonction de comprendre les besoins de chaque équipe et de proposer une répartition budgétaire pour les années à venir (mise en place en 2021).

La première réunion de cette équipe de travail se déroulera le 31 mars de 10H00 à 13H00 en salle 248.

L'objectif est que ce groupe de travail fasse une proposition de répartition budgétaire à valider lors d'un Conseil d'Unité élargi qui se tiendra vers le mois de septembre 2020.

4. Renouvellement de la direction de COST et situation de l'équipe

En raison des mouvements sociaux, le bureau COST initialement prévu le 16 janvier n'a pu être tenu. Marie-Pierre Lefeuvre s'est engagée à assurer l'intérim et à organiser l'assemblée générale pour désigner la/le responsable.

5. Divers

Revue géographie et culture :

Une demande d'aide annuelle de 500€ a été effectuée par deux collègues du comité scientifique de la revue *géographie et culture*, actuellement en difficulté.

Décision du bureau : Demande refusée car d'autres revues sont en difficulté et peuvent prétendre aux mêmes aides.

Rencontre chercheurs 2020 : identification des thèmes des tables rondes :

La région propose d'organiser le 27 mars 2020 une « Rencontre chercheurs 2020 ». Lors du Comité d'Orientation Stratégique Enseignement supérieur Recherche Innovation du 5 décembre, le Comité a convergé sur l'intérêt d'organiser des **tables rondes** sur des **thèmes ouverts aux propositions de la communauté scientifique**. **Dans ce cadre**, D. Alquier a proposé de faire remonter des propositions afin d'identifier et valider des sujets de tables rondes.

Décision du bureau : En raison du climat social actuel, CITERES choisit d'être participant pour ceux qui le souhaitent et non initiateur des tables rondes.

Dates des prochains bureaux pour le 1er semestre 2020 :

4 mars : 10h00 – 12h00 – salle 248

2 avril : 10h00 – 12h00 – salle 248

12 mai : 10h00 – 12h00 – salle 248

2 juin : 10h00 – 12h00 – salle 248

7 juillet : 10h00 – 12h00 – salle 248